

FICHE D'INSCRIPTION

Formation Professionnelle en Coaching

Niveaux I – II

Cycle octobre 2012-juin 2013

*Ce document a une valeur juridique contractuelle.
Vous devez le lire soigneusement avant de le remplir et de le signer.*

Renseignements personnels

Madame Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Rue, N° : _____

NPA, Lieu : _____

Nationalité : _____ Age : _____

Tél. Privé : _____ Mobile : _____

Tél. Prof. : _____ Email : _____

Profession : _____ Employeur : _____

Adresse professionnelle _____
(en cas de formation payée par l'employeur)

Formation IDC

Je m'inscris à (cocher SVP) :

	STAGES	Tarif Entreprise*		Tarif Particulier		Arrhes (tarif particulier) à verser DES L'INSCRIPTION	
		CHF	€**	CHF	€**	CHF	€**
<input type="checkbox"/>	Niveaux I – II (A-B-C)	9'440.-	8'580	7'410.-	6'730	910.-	830
				<i>Tarif incluant un escompte de 10%, si règlement global de la totalité de la formation</i>			
<input type="checkbox"/>	Niveau de Base I	2'600.-	2'365	2'040.-	1'855	910.-	830
<input type="checkbox"/>	Niveau Avancé II						
<input type="checkbox"/>	IIA-Valeurs	2'600.-	2'365	2'040.-	1'855	910.-	830
<input type="checkbox"/>	IIB-Identité	2'600.-	2'365	2'040.-	1'855	910.-	830
<input type="checkbox"/>	IIC-Intégration	2'600.-	2'365	2'040.-	1'855	910.-	830
	Niveau III Certification	8'190.-	7'445	6'350.-	5'770	Demander fiche spéciale	

Nos tarifs comprennent le coût pédagogique de la formation, les manuels, le forfait global des repas et pauses pour chaque module et/ou l'ensemble de la formation (4 modules), certification.

* Ce tarif s'applique lorsque la formation est réglée par l'employeur

** Tarifs en € sujet s à des modifications selon l'évolution du taux de change.

Mode de paiement choisi (cocher SVP) :

- BVR
- Virement bancaire : Banque Migros, en faveur de IDC, Institut de Coaching Sàrl, rue de Berne 3, CH-1201 Genève
En CHF : CCP 12-4028-2, IBAN : CH16 0840 1016 8830 4480 5
En Euros : IBAN : CH66 0840 1016 2012 5350 6, clearing 8430, BIC/SWIFT : MIGRCHZZ80A
- Paiements échelonnés (demander nos conditions)

Par ma signature, je certifie l'authenticité des données indiquées sur le présent formulaire. Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales au verso et les accepte. J'ai reçu toutes les informations que je souhaitais au sujet de la formation à laquelle je m'inscris librement en toute connaissance de cause.

Lieu : _____ Date : _____ Signature : _____

Conditions Générales

1. Contrat

La fiche d'inscription acceptée par IDC – Institut de Coaching, constitue un contrat qui lie les parties aux présentes conditions.

2. Prestations

La prestation d'IDC consiste à dispenser des cours de formation sur la pratique du coaching, s'adressant à toute personne désireuse d'intégrer de telles compétences dans sa profession ou sa vie privée. Les niveaux I et II ne sont pas clôturés par des examens et ne donnent pas lieu à la délivrance d'une certification, mais à celle d'une attestation à condition que l'élève ait assisté à toutes les journées de formation des 4 modules des niveaux I et II. La formation de coach professionnel certifiée et accréditée EduQua et ICF (niveau III) peut ensuite être suivie sur l'obtention de cette attestation ; elle est sanctionnée par un examen final et son coût additionnel est de CHF 8'190.- (€ 7'445) tarif entreprise ou de CHF 6'350.- (€ 5'770) tarif particulier.

3. Participants

Le nombre de participants au cours est de 8 étudiants au minimum et de 35 au maximum. IDC se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un module ou un stage tant que le nombre minimum des participants n'est pas atteint et ce jusqu'à 10 jours avant le début du stage, sans que l'étudiant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement de ce fait ; en pareille circonstance tout montant versé par l'étudiant en relation avec la formation annulée lui sera remboursé. A l'inverse, les places étant limitées, les inscriptions seront acceptées dans l'ordre d'arrivée, une fois les arrhes payées.

4. Conditions de paiement

En cas de règlement global de la totalité de la formation, Niveau I et Niveaux IIA, IIB, IIC, il est offert un escompte de 10%. Le montant total pour 4 stages s'élève donc à CHF 7'410.- (€ 6'735.-) au lieu de CHF 8'160.- (€ 7'420).

Ces conditions s'appliquent uniquement aux particuliers.

La formation devra être réglée, en totalité, au plus tard 3 semaines avant le début de la formation, en cas d'inscription de dernière minute, l'étudiant devra faire parvenir à IDC une copie du justificatif du paiement du stage. L'accès au stage pourra être refusé à l'étudiant qui ne pourra justifier de son paiement intégral, sans autre mise en demeure préalable.

Annulation et transfert d'inscription

Toute annulation ou transfert doit être fait par lettre recommandée adressée à IDC, au plus tard 5 semaines avant le stage. Dans ce cas, le montant versé par le participant lui sera remboursé ou porté en compte, sous imputation de **CHF 250.- (€ 230)** à titre de frais administratifs. Passé ce préavis, le montant du stage ne sera pas remboursé, sauf en cas de force majeure qui doit être justifié par un certificat médical ou par une lettre de l'employeur ; dans un tel cas, le 25% du montant global du stage sera dû à IDC à titre d'indemnité à moins que les parties ne s'entendent sur les modalités d'un report de stage.

Annulation automatique

Toute (pré-)inscription, non confirmée 15 jours avant le début de la formation et sans versement d'arrhes, est automatiquement annulée.

Interruption de la formation

Toute formation commencée reste intégralement due. Dans le cas où le participant se voit obligé d'interrompre la formation pour des justes motifs, il lui est offert la possibilité de transférer son inscription sur le cursus annuel de formation, selon le

calendrier IDC, en intégrant le cycle bis s'il a été ouvert, l'Université d'été ou le cycle de l'année suivante. La formation de chaque module ou niveau doit avoir été complètement suivie pour passer à un module ou niveau supérieur.

Les cours manqués pour cause d'absence valablement justifiée et excusée peuvent également être rattrapés en leçons particulières avec un formateur qui seront facturées à l'étudiant à un tarif de CHF 140.- (€ 127) par heure à rattraper.

Les absences pour des motifs de convenance personnelle de l'étudiant ne feront l'objet d'aucun rattrapage ou compensation, l'étudiant se voyant par ailleurs privé de la possibilité de se voir délivrer une attestation au sens de l'article 2.

Perfectionnement

L'étudiant désirant perfectionner ses connaissances pourra recommencer un stage ou module déjà suivi en bénéficiant d'une réduction de 50% sur le tarif pédagogique ordinaire.

5. TVA et prestations accessoires

Les prix indiqués sur le tarif des stages s'entendent sans TVA, les formations dispensées par IDC en étant exonérées.

Le prix payé par l'étudiant comprend, le coût pédagogique de la formation, les manuels, le forfait global pour les repas et pauses servis sur le lieu d'accueil des cours ; les autres extras sont à régler directement sur place par l'étudiant.

6. Paiement échelonné

Un paiement échelonné de la formation est possible ; cependant, pour qu'il soit valablement conclu entre les parties, une convention particulière est nécessaire.

7. Horaire des cours

L'horaire des cours et le lieu de la formation seront communiqués par courrier à l'étudiant quelques semaines avant le début de chaque module.

8. Comportement

Tout participant qui persisterait, malgré un avertissement, à troubler le bon déroulement d'un stage par un comportement indécent ou irrespectueux des autres étudiants ou des animateurs pourra être renvoyé de la formation.

Seuls les cours auxquels cet étudiant n'a pas pu assister lui seront remboursés, au prorata du prix total de la formation, règle que l'étudiant accepte en renonçant expressément à toute autre prétention en dommages-intérêts par l'acceptation des présentes conditions générales.

9. Cas particuliers

Aucune modification des présentes conditions générales ne peut valablement être convenue sans l'approbation préalable écrite de la direction d'IDC.

10. Droit applicable et for

Tout litige qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent contrat sera soumis au droit suisse, du ressort exclusif des tribunaux de la République du Canton de Genève devant lesquels les parties prorogent expressément leur for naturel, quel que soit leur domicile ou siège actuel ou futur.